

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
Séance du 31 MAI 2024

CONVOCATION DU 22 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 31 mai à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 22 mai 2024 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- Fabienne SOULIE – Guillaume POUJOL-Maurice BARDIER-Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI -Éric SAZY-Florent TAFFARELLO

Excusés :

Invitée : Isabelle NARCISSE, secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Vincent DE CONTI

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	11	11

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques éventuelles sur les comptes-rendus des séances des conseils municipaux du 22 mars 2024 et du 05 avril 2024 qui sont approuvés à l'unanimité.

1. Elections Européennes du 9 Juin :

Monsieur le Maire donne les informations administratives nécessaires au conseil municipal pour la journée du 9 juin.

2. Questions diverses :

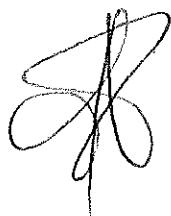
- Monsieur le Maire présente le projet de l'arrêté du Document de Extérieur Contre l'Incendie car il souhaite un travail en commun sur l'inventaire des risques de la commune.
- Monsieur le Maire expose l'élagage de l'arbre impasse du cuing
- Réseau 31 : Suite à la campagne spécifique lancée par réseau 31 en 2023 pour la recherche de traces éventuelle de chlorure de Vinyle Monomère. Après travaux Monsieur le Maire fait lecture de la lettre des dernières analyses conforme transmise le 14 mai 2024 de Réseau 31.
- Madame SOULIÉ Fabienne présente les devis pour le spectacle de Noël : le conseil attend la réponse pour un financement extérieur choisi entre deux offres et donne mandat à Monsieur le

Maire de signer un des deux devis après le montant du financement extérieur

- Monsieur le Maire présente un devis pour la mise de rideau à la Salle des Fêtes d'un montant de 1501.04 € proposé par l'entreprise La Lauragaise des Tissus sise à St Félix Lauragais. Le Conseil valide le devis. Il budgétise ce montant en section d'investissement article « 2811 ».
- Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'orage du 17 mai dernier un courrier a été adressé à un agriculteur concernant la réglementation en matière des coulées de boue selon le code de la voirie routière Art R 116-2. Il rappelle au conseil qu'il avait été décidé depuis les précédents mandats que la commune prendrait en charge les frais d'un premier dégât mais que les agriculteurs doivent prévenir les risques dans un bien commun surtout si cette situation est récurrente.

La séance est levée à 21 h 45

Le Maire,



Le Secrétaire ,

